



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Février 2019/n°198

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 31 janvier 2019	pages 1 à 15	■ État civil	page 17
■ Actes d'urbanisme	pages 16	■ Qualité de l'eau	page 18

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 31 JANVIER 2019 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

En vertu de l'article.2121-25 du CGCT :
Publication et affichage en date du 5 février 2019

Appel : 32 présents.

Loïc GUÉRIN et Pierre CAZENEUVE ont donné pouvoir respectivement à Marlène LABATUT et Morane SHEMTOV. Thierry DIAI est absent excusé.

Le maire a reçu la lettre de démission en qualité de Conseiller municipal de **Thierry DIAI**; il en a averti ce jour le Préfet. C'est donc le suivant de liste du groupe Saint-Cloud, C'est vous qui entrera au prochain Conseil municipal jeudi 28 mars 2019.

Édith SAGROUN présente le Conseil des Jeunes, entièrement renouvelé pour deux ans. Basile, Constance, Antony, Jadan, Hermine, Carlos, Victoire, Joseph, Antoine, Hadrien, Walid et Badr prennent la parole chacun quelques instants devant les élus municipaux et le public pour se présenter. Le maire félicite les jeunes conseillers pour leur engagement dans la vie de la commune et remercie Édith SAGROUN pour son action en faveur de la jeunesse (applaudissements de l'assemblée).

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 43 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (17 décisions) :

- Accord-cadre pour l'entretien des voies communales et annexes ;
- Accord-cadre pour la vérification, l'entretien et la réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux (Lot 1 : vérification ; Lot 2 : entretien et réparation) ;

- Maintenances corrective et préventive de la vidéo-protection ;
- Déclaration sans suite du lot n° 1 de l'accord-cadre relatif aux prestations de design, de refonte intégrale, d'hébergement et de maintenance évolutive et corrective du site Internet de la Ville et des sites des 3 Pierrots et du musée des Avelines ainsi que la mise en place d'une application mobile Ville ;
- Opérations de vente à distance de l'activité spectacles des 3 Pierrots ;
- Adhésion à la charte d'engagement des cinémas partenaires du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma ;
- Convention de partenariat pour la réalisation de deux cycles de formations PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ;
- Maintenances aux 3 Pierrots : matériel de projection numérique, logiciel de billetterie (2 décisions) ;
- Maintenance du système de gestion informatisé de la billetterie et du contrôle d'accès de la piscine ;
- Maintenance de logiciels et de progiciel dans les services municipaux (6 décisions) ;
- Hébergement du service Internet Kiosque Famille.

Affaires juridiques et domaniales (19 décisions) :

- Occupation du domaine public SNCF réseau pour deux terrains à usage de jardins familiaux ;
- Avenant n° 6 au marché de prestation d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » ;
- Conventions d'occupation domaniale et avenants n° 1 à ces conventions pour des logements communaux (11 décisions) ;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à deux associations et à l'école américaine (3 décisions) ;
- Mise à disposition du foyer et de l'espace bar des 3 Pierrots à l'ECLA ;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque municipale : cession de périodiques aux usagers ;
- Vente aux enchères de matériels de la Ville.

Manifestations municipales (7 décisions) :

- Partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'opération Collège au cinéma ;
- Animation scientifique pour enfants samedi 9 février 2019 à la médiathèque municipale ;

- Animations des vœux du personnel communal le 11 janvier 2019 (2 décisions) ;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (3 décisions).

COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le 10 janvier dernier, la Cour administrative d'appel de Versailles a rendu son jugement validant en tous points le Plan Local d'Urbanisme adopté à l'été 2012 par une délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Cloud, donnant ainsi une nouvelle fois raison à la Ville.

Je rappelle qu'en première instance, la Ville avait déjà gagné la procédure. En effet, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, par un jugement rendu en date du 27 octobre 2015, avait déjà validé le PLU.

Ce jugement vient clore une aventure juridique de presque sept années. Au terme de cette très longue procédure, les masques tombent enfin.

Mais de quoi s'agit-il vraiment ? Conformément à la loi, la commune de Saint-Cloud a engagé en 2012, une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Jusqu'à cette date, la ville était dotée d'un outil d'urbanisme appelé Plan d'Occupation des Sols (POS). Conformément aux textes en vigueur, les POS devenaient caduques au 31 décembre 2015.

La Ville de Saint-Cloud a donc mis en place un PLU. Au terme d'une longue et complexe procédure, le PLU a été arrêté par délibération du Conseil municipal le 5 juillet 2012. Dès le début de la procédure d'élaboration de ce document, puis tout au long de cette même procédure, nous avons été confrontés à une entreprise organisée de désinformation. Plusieurs associations, dont une spécifiquement créée pour la cause - ce qui aurait dû nous alerter -, étaient à la manœuvre. Sous le motif louable de sauvegarde du patrimoine, ces associations se sont livrées dans la commune et dans les médias à une campagne de dénigrement et de caricatures en tout genre. Un tract a même été diffusé dans toute la ville, montrant un montage grossier (du type avant/après) de construction de logements de grande hauteur dans le Domaine national de Saint-Cloud.

Chacun sait pourtant que le Domaine national est une propriété de l'État et qu'il jouit d'une double

protection puisqu'il est classé depuis 1923 et monument historique depuis 1994. Mais rien n'arrête nos opposants, car leur objectif réel n'est pas, vous l'avez bien compris, la sauvegarde du patrimoine, objectif noble et respectable, mais plus basement la préparation des élections municipales à venir en mars 2014.

L'important n'est donc pas de défendre avec justesse et précision une position et une vision d'avenir pour notre commune. Le PLU est utilisé ou plus exactement détourné de son objet initial pour faire de la mauvaise politique.

Malgré cette manœuvre, nous avons continué à développer un projet au service de l'intérêt général et des Clodoaldiens.

Les deux jugements rendus nous démontrent que nous avons eu raison de poursuivre notre ambition affichée dans le PLU et que maintenant chacun connaît la vérité sur les intentions des uns et des autres.

Aujourd'hui, nous disposons d'un document qui est réellement protecteur pour notre commune. Il sanctuarise la zone pavillonnaire sur plus de la moitié de la surface urbanisée de la ville. Il renforce les protections sur l'hippodrome de Saint-Cloud, sur le jardin des Tourneroches et bien sûr, sur les 460 hectares du Domaine national.

Espérons que chacun saura tirer les enseignements de cette bien mauvaise histoire.

Sur un tout autre sujet, nous avons reçu le 31 décembre 2018 la décision du Tribunal d'instance de Boulogne, désignant un représentant légal nous permettant ainsi de procéder à l'acquisition du dernier bien situé au 42, boulevard de la République.

Depuis avant-hier soir, la Ville est enfin propriétaire de l'intégralité des biens situés en façade du boulevard et nous allons pouvoir développer le projet du marché des Avelines. Ce soir, la délibération numéro 6 va nous permettre de régler le dernier problème en suspens, la libération des locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble du 42. Fin mars, début avril, nous sélectionnerons l'équipe retenue pour développer le projet, et courant cet été, nous procéderons à la démolition des immeubles situés au 42, 44 et 46 du boulevard, pour ouvrir le lieu.

Comme quoi tout arrive!

Je terminerai mon propos en renouvelant à tous les Clodoaldiens mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année; je

forme des vœux de prospérité pour notre commune et je souhaite une excellente année à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie de votre attention.

Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports

■ **Travaux de requalification de la rue de Buzenval et de la rue de la Redoute** : Les finitions (panneaux, marquage et petits travaux) sont en cours et seront achevées le 15 février. Certains espaces verts feront l'objet de plantations complémentaires au début du printemps. Les plateaux surélevés seront réalisés jeudi 7 et vendredi 8 février. Le plateau surélevé au droit de l'avenue du Maréchal-Foch et de la rue de la Redoute sera terminé lundi 11 février. Un courrier d'information sera adressé aux riverains dans la semaine du 4 février. Un panneau d'information va être réalisé pour expliquer le principe du bassin d'infiltration situé au croisement de la rue de Buzenval avec la rue des Girondins; celui-ci est entouré d'une clôture en bois.

■ **Travaux de requalification du carrefour entre les rues Dailly, André-Chevillon et du Calvaire** : Ces travaux rendent difficiles la circulation. Les feux tricolores sont réglés vendredi 1^{er} février. La prochaine étape du chantier est la réalisation de la chaussée (structure et revêtement). La circulation s'effectuera à une voie par sens. Les travaux devraient être achevés fin mars.

■ **Travaux sur les trottoirs** : Des reprises ponctuelles sont effectuées rue Edeline, rue Ravel et rue du Commandant-de-Lareinty.

■ **Escaliers mécaniques** : La dépose et l'évacuation de l'escalier mécanique de la rue Feudon ont été effectués ce mois. Le nouvel escalier a été installé. La mise en route est prévue lundi 4 février (sauf intempéries ou problème de réglage). La commande a été effectuée pour le changement de la chaîne de treuil qui a rompu sur l'escalier mécanique Coutureau. La remise en service est prévue début mars. L'escalier mécanique Vauguyon est remis en route vendredi 1^{er} février mais son fonctionnement sera à l'arrêt en cas de températures négatives.

■ **Espaces verts** : Escalier Longchamp : Les travaux de plantation ont été réalisés. Des panneaux d'information préciseront les essences d'arbustes. Rue Francis-Chaveton : Il est prévu

l'abattage de seize arbres en mauvais état et la plantation de onze arbres, après concertation avec les personnes compétentes. Il y aura moins d'arbres car les préconisations demandent des inter-distances d'au moins quinze mètres, ce qui n'est pas le cas actuellement. Une lettre d'information sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du quartier. 17 arbres en mauvais état et présentant un risque de chute seront remplacés sur la ville en février. Des diagnostics phytosanitaires se poursuivront à partir du mois de mars pour expertiser certains sujets sensibles (arbres de grande taille, essences « cassantes », implantation dans un espace restreint...). Projets à l'étude : Au marché et au square des Milons, il est prévu le remplacement de haies, la reprise des zones de plantation, la végétalisation de l'arche d'entrée du square ; un aménagement paysager sera effectué sur les abords de l'escalier Moguez. Sur la promenade Chaveton (côté hippodrome), certaines zones d'espaces verts seront reprises et des vivaces seront plantées.

■ **Assainissement** : Les travaux de réhabilitation de l'ensemble du réseau avenue de Suresnes vont débuter vers le 8 avril, pour environ deux mois de travaux. La circulation s'effectuera par alternat. Un courrier d'information sera distribué aux riverains. Il y a des problèmes d'affaissement de branchements de plus en plus réguliers rue du Docteur-Desfossez. Le réseau sera réhabilité dans sa partie comprise entre la place Silly et la rue de l'Église en fin d'année 2019 ou en début d'année 2020.

■ **Schéma cyclable** : Une réunion s'est déroulée en fin d'année pour présenter les résultats du diagnostic réalisé par le bureau d'études Iter qui travaille sur une charte des aménagements cyclables. Dès que cette charte sera validée, les premières dispositions se feront audroit des carrefours, sur les nouvelles zones 30 et sur certains aménagements spécifiques.

■ **Veligo** : Des études sont effectuées pour l'implantation d'une station Veligo pour le stationnement sécurisé des vélos, rue Armengaud. La mise en service est prévue en 2019.

■ **Collecte des déchets ménagers** : Le nouveau calendrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Des actions de communication compléteront cette information. Les riverains dans l'ensemble comprennent mieux le dispositif.

■ **Points d'apports volontaires pour les sapins** : Le bilan est très positif. Plus de 1200 sapins ont été collectés, soit environ six tonnes. Sur les onze

points, quatre ont moins bien fonctionné. Ils pourraient être déplacés si l'opération est reconduite pour Noël 2019. Les retours reçus aux services techniques sont positifs. Il faut remercier les Clodoaldiens.

Le maire adresse ses remerciements au personnel de la Ville, sous la direction de Sophie Mons, directrice des Services techniques, qui est intervenu sur la voirie dans la nuit du mardi 29 janvier en raison d'un important épisode neigeux. Dominique LEBRUN et le maire les ont rejoints en tout début de matinée du mercredi 30 janvier et ont pu constater le travail exemplaire effectué. Il faut rappeler aux riverains qu'ils sont en charge du déneigement de la partie de trottoir au droit de leur habitation.

Thierry ARNAUD, maire-adjoint en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé

Logement

■ **Attributions sur l'année 2018** : Il y a eu une diminution du nombre d'attributions et une stabilisation dans les différentes catégories : 37 logements en 2018 : (23 pour le contingent ville et 14 pour le contingent préfecture). 53 et 68 logements avaient été respectivement accordés en 2017 et 2016. Sur les catégories, 60 % sont des PLUS et 40 % sont des PLS, PEX. En 2018, aucun PLAI n'a été attribué. La baisse du nombre d'attributions en 2018 s'explique par plusieurs facteurs : une diminution du taux de rotation, inférieur à celui du département, lui-même inférieur à la moyenne nationale ; l'absence de nouveau programme de logements ; la reprise de son contingent par la préfecture dès le 1^{er} avril 2017 : ainsi la Ville n'est sollicitée que sur le positionnement des ménages DALO ; enfin, la reprise du contingent municipal par la préfecture à compter du 1^{er} mars 2018. La Commission du logement se réunit mardi 19 mars à 18 heures.

Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et commerce

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : La prochaine étape est en mars avec la tenue du jury qui sélectionnera le projet architectural sur lequel travaillent les trois agences choisies préalablement par ce même jury en décembre.

■ **Nouveaux commerçants sur les marchés forains** : Avelines : Un boulanger-pâtissier et un volailler se sont installés.

Éducation

■ **Carte scolaire - rentrée 2019** : Les décisions d'ouverture et de fermeture de classes par la Direction académique se préparent actuellement. Dès à présent, une nouvelle fermeture de classe est envisagée à la rentrée prochaine à l'école élémentaire du Centre et une ouverture de classe pourrait aussi être prévue dans un autre établissement. Le maire et Brigitte PINAULDT ont reçu mercredi 30 janvier l'ensemble des parents d'élèves de cette école ainsi que la directrice et une enseignante, très inquiets de voir deux fermetures successives de classes en deux ans. Parallèlement, le maire a écrit à la Directrice académique demandant la révision de cette décision et Brigitte PINAULDT l'a aussi rencontrée afin d'appuyer cette demande. L'arrêté des décisions prises est fixé au 5 février.

■ **Permis Internet** : Il s'adresse aux élèves des classes de CM2 avec pour objectif un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable mais également à leurs parents. Il sera proposé cette année aux mêmes classes d'âge en mars. Déjà en février 2018, six classes de CM2 (trois de Montretout, deux des Coteaux et une du Val d'or) en avaient bénéficié avec la participation de l'officier de prévention rattaché au Commissariat. Suite à ce temps de présentation, les malettes ont été remises aux enseignantes qui ont travaillé avec les élèves sur six à sept séances avec le passage du permis Internet à la fin des séances. En complément de projet, une conférence intitulée *Parents informés, Enfants protégés* a pour objectif de permettre aux parents d'accompagner leurs enfants sur Internet et les réseaux sociaux en fonction de leur âge. Elle est animée par un consultant et formateur en éducation numérique.

■ **Le Plan mercredi et les projets des accueils de loisirs** : Ce plan, officiellement annoncé par le Ministre en juillet, est beaucoup plus exigeant en matière d'accueil périscolaire tant pour la diversité des activités que pour les capacités d'accueil. Il offre aux enfants une palette d'activités qui permettent de proposer un mercredi avec de la culture, de la nature, du sport en cohérence avec les temps scolaire et périscolaire ; le travail s'effectue avec toutes les ressources du terri-

toire, en partenariat avec les services municipaux Sports et Culture mais également avec les associations. La mise en œuvre des projets proposés aux enfants des mercredis aura lieu en mars, pour la plupart au retour des vacances d'hiver.

- **Les accueils de loisirs élémentaires** prévoient un grand nombre de projets :
- Ils souhaitent se rapprocher du lycée professionnel Santos-Dumont pour permettre aux enfants de découvrir les métiers de la restauration ; un repas sera élaboré par les élèves de l'établissement avec la participation des enfants ;
- Un partenariat avec la piscine ;
- L'association Espaces proposera plusieurs séances sur l'eau et le jardinage (incidences du changement climatique et solutions d'adaptation pour une stratégie de gestion qualitative et quantitative de l'eau, pour éviter son gaspillage) ;
- « Le critérium du jeune conducteur » doit sensibiliser et responsabiliser les jeunes de sept à quatorze ans aux règles fondamentales de la sécurité routière ;
- Deux projets sont prévus à l'ALSH Centre en partenariat avec l'ECLA : la mise en place d'un projet robotique et une aide à la réalisation du projet « comédie musicale ».
- **Les accueils de loisirs maternels** :
- Le jardin du Piqueur proposera plusieurs rencontres autour de l'art du potager, de l'environnement, des animaux et de la gourmandise ;
- La médiathèque municipale organisera plusieurs séances pour les enfants de quatre et cinq ans ;
- Les enfants découvriront l'envers du décor aux 3 Pierrots : la régie et les coulisses ; des séances Ciné-goûter seront proposées suivies d'un débat autour du film visionné.

Enfin, dans le cadre du Forum des associations, les accueils de loisirs élémentaires et maternels prépareront un projet Kapla©.

■ **Inscriptions scolaires** : Elles débutent lundi 11 février et sont prises jusqu'au vendredi 22 février au Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse au 14, rue des Écoles.

Valérie Cazorla, diététicienne, succède à Anne-Lorraine Dufourmantelle dans le suivi de la restauration scolaire qui est confiée par délégation de service public à la société Elixir.

Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable

Anne-Lorraine Dufourmantelle a pris la succession de Stéphanie Hayashi comme responsable du service Développement durable.

■ Le prêt de la caméra thermique a repris. La réservation s'effectue essentiellement sur le weekend.

■ La vente des composteurs est reconduite. La prochaine a lieu jeudi 14 mars au service Voirie, 18, rue de Garches de 17 h à 19 h. Le service a été sollicité par le club développement durable du collègue Verhaeren pour un achat de lombricomposteurs.

■ Une soirée débat très intéressante « Nuit des idées autour du développement durable » a été organisée au lycée Alexandre-Dumas ; elle était animée par un journaliste de France Inter, des intervenants scientifiques du CEA et un économiste. Les jeunes ont été sensibilisés de manière humoristique. Des félicitations sont adressées à la proviseure et à la documentaliste de l'établissement.

Abdel-Ilah AZMI, maire-adjoint en charge de l'Urbanisme

■ La concertation sur le thème des **grands équipements urbains dans notre commune**, menée avec le cabinet PALABREO, s'achève. La réunion publique finale de restitution, ouverte aux Clodoaldiens, a lieu mercredi 6 février 2019 aux 3 Pierrots.

Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène

■ **Travaux sur les bâtiments communaux** : Église Saint-Clodoald : Ils seront achevés fin mars avec la remise en place des vitraux ; ensuite, après un temps de séchage nécessaire, la restauration des peintures du chœur sera entreprise sous la direction du Pôle Culture. Tennis des Coteaux : Le gros œuvre et la couverture sont achevés ; la réouverture est prévue le 1^{er} septembre 2019. Gymnase des Tourneroches : Les travaux seront effectués du 1^{er} mai au 31 août. 3 Pierrots : Les travaux de chauffage, ventilation et climatisation auront lieu du 1^{er} juin au 31 octobre 2019, ce qui nécessitera une fermeture de l'équipement. La réfection des plages autour des bassins de la piscine municipale aura lieu pendant la période de fermeture.

■ **Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public** : Sur les deux interventions du mois de janvier, deux avis favorables ont été rendus : à l'école maternelle du Centre et à l'institut Léonce Malécot (Les Papillons Blancs).

■ **Capture des animaux errants ou morts** : En application de la réglementation, 47 interventions ont été nécessaires en 2018, avec un fort taux de réussite.

Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture

■ **Les 3 Pierrots** : La vente à distance (places vendues sur Internet) débute bien : il y a eu 30 % de réservation pour le film *Edmond* ; 20 % de places ont ainsi été réservées depuis le lancement de ce dispositif le 2 janvier 2019. Cela a un effet positif sur l'attente des spectateurs qui a diminué sur les séances très sollicitées dont l'Opéra Live. Les entrées pour le théâtre au mois de janvier ont fortement augmenté (2016 contre 821 en janvier 2018). Les retransmissions d'opéras connaissent un succès grandissant. Suite à la disparition de Michel LEGRAND, compositeur de grand talent qui a reçu trois oscars pour ses musiques originales de films, mais qui était aussi pianiste de jazz et chanteur, le concert auquel il devait participer le 21 février est annulé et les spectateurs qui avaient réservé seront remboursés.

■ **Médiathèque** : Grand succès de la manifestation nationale « Nuit de la lecture » organisée samedi 19 janvier. Le public familial (environ 150 participants) a été séduit par l'originalité du projet, les nombreuses animations et l'atmosphère particulière en nocturne. La 23^e édition de la manifestation départementale « La Science se Livre » sur la thématique : humain/animal a lieu samedi 9 février.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition *Vivent les collections, 10 ans d'acquisitions* s'est achevée dimanche 20 janvier. Ce fut une belle réussite avec 6 350 visiteurs et un travail important réalisé auprès des scolaires. L'exposition a fait l'objet d'articles élogieux dans la presse spécialisée, mettant en valeur la politique dynamique d'acquisitions du musée. Sont proposés, samedi 2 février à 16 h 30 une conférence : *Madame, Princesse Palatine* par Georges Poisson et samedi 9 février à 16 h 30 un concert : *Violoncelle et piano, 300 ans d'amitié*. La nouvelle exposition *La France depuis*

Saint-Cloud, André Kertész et la revue Art et Médecine (1931-1936) a lieu du jeudi 21 février au samedi 13 juillet 2019.

■ **Le Conservatoire** : Le traditionnel concert du Nouvel An proposé dimanche 13 janvier aux 3 Pierrots a été un succès. Un récital de la pianiste Sophie Patey est présenté à l'auditorium samedi 2 février à 18h.

Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation

Sports

■ **La réception annuelle des sportifs** : Elle a eu lieu mercredi 23 janvier 2019 à 19h30 au gymnase des Tourneroches. 280 personnes se sont déplacées malgré le temps neigeux et plus de 180 récompenses ont été attribuées aux sportifs dans différentes disciplines.

■ **Gymnase Fouilleuse** : Malgré sa fermeture, toutes les associations sportives et les scolaires ont pu être réaffectés dans d'autres structures. Il faut remercier le Comité d'entreprise Dassault et le lycée Alexandre-Dumas pour leur aide.

■ **12^e édition de l'Ecotrail** : Elle a lieu du 14 au 17 mars ; Un code de gratuité pour le 18 km est attribué à quatorze Clodoaldiens qui souhaitent y participer. Ce code, qui expire jeudi 28 février, est accessible via nos réseaux sociaux.

Animation

■ **Galettes de quartiers 2019** : Elles se sont bien déroulées et les six gagnants sont repartis chacun avec deux places de théâtre aux 3 Pierrots. Des cônes surprise ont été distribués aux plus jeunes.

■ **Brocante-vidé grenier Toutocoto** : Elle est organisée samedi 30 mars. Inscriptions sur le site Internet toutocoto92.fr

Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **La cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc** a lieu **mardi 19 mars**. Un car partira de la place Charles-de-Gaulle à 11h15 pour emmener les personnes intéressées au cimetière à 11h30 puis au Monument aux Morts place Charles-de-Gaulle à 12h pour la fin de la cérémonie.

■ **Activité opérationnelle des pompiers de Paris sur Saint-Cloud** : Ils sont quatorze sur la commune. En 2018, ils ont procédé à 4 278 interventions sur les cinq communes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Ville d'Avray et Marnes-la-Coquette, soit une progression de 2,3 % par rapport à 2017. Cette même année, il y a eu 1 779 interventions sur Saint-Cloud, soit + 0,91 % par rapport à 2017. Les secours aux victimes sont les interventions les plus fréquentes : 1 395 en 2018, suivies par les accidents de la circulation : 132 en 2018 et les incendies, plus nombreux en 2018 que l'année précédente : 43 contre 27, soit une progression annuelle de 59 %.

■ **Police municipale** : L'effectif actuel est de six agents sur les huit agents que doit compter de service. La mise en place de la nouvelle organisation avec une accentuation de leur présence sur le terrain sera effective dès que les recrutements seront achevés.

■ **Police nationale** : Une quinzaine de jeunes policiers ont renforcé le Commissariat de police de la circonscription de Saint-Cloud. C'est la première fois qu'il y a une croissance aussi forte des agents, ce qui va permettre d'améliorer la sécurité.

Vincent JACQUET, maire-adjoint en charge de l'Environnement numérique

■ **Le déploiement du Haut débit** : Plus de 1 300 prises ont été installées en janvier. Il y a actuellement près de 2 700 prises pour les maisons individuelles : il n'y en avait pas encore en septembre 2018. Cela complète les 9 000 prises d'immeubles et 12 appartements. La société Orange est toujours très présente ; ainsi elle était à Saint-Cloud mercredi 30 janvier devant le centre commercial Monoprix et sera de nouveau présente samedi 16 février pour accompagner les personnes intéressées. La société Free arrive aussi sur la Ville et est aussi la bienvenue.

Nicolas PORTEIX, Conseiller municipal délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre/Village

■ **Recensement annuel de la population** : La campagne 2019 de recensement de la population se déroule dans de très bonnes conditions. 86,4 % des réponses ont été données par Internet, ce qui est un taux très élevé. Il faut remercier les Clodoaldiens du bon accueil qu'ils réservent à nos agents recenseurs. Les personnes qui n'ont pas encore répondu au questionnaire sont invitées à le faire rapidement, de préférence par Internet.

■ **Inscription sur les listes électorales** : Les modalités ont été revues au 1^{er} janvier 2019. Il est possible, cette année, de s'inscrire jusqu'au 31 mars, pour voter aux élections européennes qui auront lieu le 26 mai. L'inscription est prise en mairie au service Affaires générales ; elle est maintenant également possible par Internet sur www.service-public.fr

Malheureusement de nombreux dossiers d'inscription reçus par internet sont incomplets. Les Clodoaldiens sont donc invités à bien vérifier la liste des pièces justificatives nécessaires en fonction de leur situation ; cette liste se trouve sur le site Internet de la Ville.

■ **État civil** : Le service réalise en ce moment, et pour encore deux à trois semaines, une opération de numérisation des actes de naissance des années 1923 à 1973. Ce travail a pour conséquence un léger allongement dans la durée de délivrance des actes. Nous prions les Clodoaldiens de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément temporaire.

Mireille GUEZENEC, Conseiller municipal délégué aux seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse

■ **Visite dans les établissements de personnes âgées** : Le maire, accompagné de conseillers municipaux, s'est rendu à la résidence Lelégard, aux résidences des Heures Claires et des Jours Heureux, ainsi qu'au Club de l'Âge d'or pour souhaiter une bonne année aux seniors de Saint-Cloud.

■ **Sortie des seniors à Saint-Cloud** : Ont été proposés en janvier une conférence Arts et Loisirs sur la Venise de Vivaldi et Tiepolo et un thé-ciné aux 3 Pierrots avec la projection du film émouvant *Le Collier rouge* du réalisateur Jean Becker. La neige n'a pas permis d'organiser des sorties initialement prévues : le cercle de lecture, un atelier intergénérationnel avec les enfants de la crèche La Farandole ainsi qu'une balade autour de l'hippodrome.

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Plusieurs après-midis autour de la galette des rois ont été organisés pour que tous les seniors puissent en profiter. Dès le 7 janvier, un après-midi gymnastique cérébrale et un quizz sur les années 68-69, en partenariat avec la médiathèque, ont connu un très gros succès et ont constitué une vraie cure de jouvence pour les participants. Les personnes intéressées par les activités peuvent s'inscrire directement sur place.

Anne COVO, Conseiller municipal délégué à la Petite enfance

■ **La journée pédagogique annuelle de la Petite enfance** a lieu vendredi 22 mars. Les établissements seront fermés toute la journée.

Jean-Christophe PIERSON, Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat

■ **Nouveaux commerces** : Quartier Coteaux/Bords de Seine : Brasserie Mistinguette, 18, avenue de Longchamp (anciennement Café de la Gare), ouverture en mars. Quartier Centre/Village : Audioprothésiste, 25, rue de la Libération (anciennement Assist PC), ouverture en février ; Nouveau jour, 1, rue de l'Église (anciennement Filles d'Avril) : vente de vêtements et accessoires de créateurs, expositions permanentes d'artistes, ouverture fin février/début mars. Quartier Montretout/Coutureau : Salon de massage 10 bis, rue Alexandre-Coutureau (anciennement auto-école), ouverture en février. Quartier Pasteur/Magenta : Body Hit ouvre rue Gounod en février.

■ **Association des commerçants** : L'association change de nom et s'appelle désormais Saint-Cloud Commerces.

Clémence JOMIER, Conseiller municipal délégué à la Communication

■ **Refonte des sites Internet de la ville** (saintcloud.fr, 3pierrots.fr et musée-saintcloud.fr) : Trois lots avaient été déterminés : la partie design, les sites Internet et l'application ville. Le lot 1 (design) a été déclaré sans suite par la commission d'appel d'offres, une seule entreprise ayant répondu. Une consultation auprès de quatre entreprises a été relancée ; deux réponses sont parvenues et doivent être analysées. Le lot 2 (les sites Internet) a été attribué à l'entreprise E-Magineurs, société lyonnaise, ayant créé de nombreux sites de collectivités, notamment à Versailles, et le lot 3 (l'application ville) a été confié à l'entreprise Lumiplan, leader et innovant sur le marché des applications mobiles. Deux ateliers avaient été proposés en juin 2018 aux Clodoaldiens, avec l'appui de l'assistant à maîtrise d'ouvrage SCALA, faisant ressortir les attentes de la population quant à ce nouveau site Internet. La sortie du nouveau site et de l'application sont prévues avant l'été 2019.

Édith SAGROUN, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

■ **Conseil des Jeunes** : Il s'est réuni en séance plénière mercredi 23 janvier. Deux projets sont en cours d'élaboration : un échange international avec la participation de jeunes de nos villes jumelées et un tournoi de football au mois d'avril.

■ **Accueil Jeunes 11-17 ans** : Le 25 janvier, environ 80 jeunes sont venus confectionner et déguster leur galette. Ce fut un très joyeux moment festif en présence du maire et l'occasion pour de nouveaux jeunes clodoaldiens de découvrir cette belle structure.

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : Une commission examine les dossiers reçus jeudi 14 février.

■ **Secourisme** : La prochaine session de formation PSC1 a lieu samedi 16 février.

DÉLIBÉRATIONS

Lundi 28 janvier, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les deux rapporteurs, **Céline MARTIN pour les finances et Nicolas PORTEIX pour les travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 1 : Élection du Secrétaire de séance**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ **Délibération n° 2 : Décision sur le principe de recours à la concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la ville de Saint-Cloud**

Le Conseil municipal s'est prononcé le 17 mai 2018 sur le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage. Le 20 décembre

2018, l'assemblée délibérante, unanime, a renoncé à poursuivre cette procédure au motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence. Le service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage est une prestation de caractère industriel et commercial dont l'exécution requiert une compétence technique et professionnelle particulière pour lequel le mode de gestion délégué semble le plus adapté. Il permettra en outre d'associer le titulaire aux travaux du futur parking des Avelines, d'environ 200 places. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de présentation joint à la délibération. Il décide que l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage sera poursuivie sous forme déléguée.** Le maire, ou l' élu délégué, sont autorisés à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public (délégation de service public) ; ils mèneront les négociations et signeront tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance.

■ **Délibération n° 3 : Modification n° 6 à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010**

Le stationnement payant sur et hors voirie est délégué à la société Indigo depuis le 24 février 2010 par une convention de concession pour l'exploitation de ce service public, pour une durée de douze ans. Il a fait l'objet de cinq avenants pour ajuster le nombre de places payantes (dans la limite de 20 %, sur voirie), intégrer le parking Huet dans le périmètre de la délégation, modifier le zonage applicable au tarif résident (passage de 10 à 2 secteurs) et la tarification qui s'y rattache, créer un tarif « commerçant », étendre la liste des bénéficiaires du tarif résident, mettre en œuvre le paiement du stationnement par téléphone mobile, étendre le stationnement payant à tout le territoire de la Ville et prendre en compte la réforme du stationnement issue de l'application de la loi MAPTAM (dépénalisation).

La Ville doit de nouveau faire évoluer ce service par une modification du contrat de délégation, conformément aux dispositions légales, pour :

- prévoir à la baisse le volume annuel de recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), géré par le délégataire ;
- ajuster le nombre de places de stationnement en zone verte du fait de la vente en mai 2019 des 39 places payantes situées sur le parking des Avelines à la société I3F ;

- modifier la liste des documents à fournir par les bénéficiaires du tarif résident dans un souci de simplification ;
- ajouter un cas particulier dérogatoire pour bénéficier du tarif résident.

Le Conseil municipal approuve le projet de modification n° 6 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010 ; il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer cette modification ainsi que tout acte y afférent avec la société Indigo Infra CGST (abstentions de Marlène LABATUT et de Loïc GUERIN du groupe *Saint-Cloud, C'est Vous*).

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Thierry ARNAUD

■ **Délibération n° 4 : Garantie communale accordée à la SA d'HLM BATIGÈRE pour un emprunt réaménageant la durée d'un prêt PLUS contracté en 2007 pour la construction de 39 logements de type PLUS, 68/70, avenue Bernard-Palissy**

Le 22 janvier 2004, le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de quatre prêts PLUS/PLAI d'un montant total de 3 870 635 € contractés par la SA d'HLM BATIGÈRE Île-de-France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 41 logements locatifs sociaux, 68/70, avenue Bernard-Palissy. En contrepartie, la Ville dispose d'un droit de réservation sur huit logements. La SA d'HLM a souhaité procéder au réaménagement de 109 prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et notamment de l'emprunt PLUS concernant le programme 68/70, avenue Bernard-Palissy. C'est ainsi que ce prêt d'une durée initiale 35 ans a été réaménagé pour en allonger sa durée résiduelle de dix années. Batigère Île-de-France a donc sollicité la Ville pour renouveler sa garantie précédemment consentie à hauteur de 1 476 757,25 € sur 38 ans. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la SA d'HLM Batigère Île-de-France la garantie pour l'avenant de réaménagement souscrit auprès de la CDC pour un montant total de 1 476 757,25 € au maximum pour la Ville pendant 38 ans. Il approuve les termes de l'avenant à la convention de réservation et autorise le maire à signer le présent document.**

■ **Délibération n° 5 : Garantie communale accordée à la SA d'HLM EFIDIS pour un emprunt réaménageant la durée de deux prêts contractés en 2000 pour la construction de 90 logements de type PLA et PLA-LM, sis 16 à 22, rue de la Porte jaune**

Le 18 mai 2000, le Conseil municipal a accordé sa garantie pour le remboursement de quatre prêts PLA/PLA-LM d'un montant total de 6 113 205,99 € contractés par la SA d'HLM Abeille (ex-EFIDIS) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 90 logements locatifs sociaux. En contrepartie, la Ville dispose d'un droit de réservation sur 18 logements jusqu'en 2050. Dans le cadre de la mise en place de la Réduction du loyer de solidarité en 2018, la SA d'HLM EFIDIS a souhaité procéder au réaménagement de plusieurs prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et notamment des emprunts PLA et PLA-LM contractés sur 32 ans concernant le programme 16-22, rue de la Porte jaune. C'est ainsi que ces prêts d'une durée initiale de 32 ans ont été réaménagés pour en allonger leur durée résiduelle de dix années, sans en modifier le montant restant à garantir. EFIDIS a donc sollicité la Ville pour renouveler sa garantie précédemment consentie à hauteur de 2 330 006,58 € sur 26 ans. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la SA d'HLM EFIDIS la garantie pour l'avenant de réaménagement souscrit auprès de la CDC pour un montant total de 2 330 006,58 € au maximum pour la Ville pendant 26 ans.**

GRANDS PROJETS ET COMMERCE

Rapporteur : Caroline CHAFFARD-LUÇON

■ **Délibération n° 6 : Approbation d'un protocole transactionnel relatif à la résiliation du bail commercial situé 42, boulevard de la République**

Le projet de rénovation et d'extension du marché des Avelines nécessite l'acquisition de la pleine propriété de l'immeuble situé 42, boulevard de la République en vue de le démolir avec les pavillons situés 44 et 46 boulevard de la République, récemment acquis par la Ville. Par ordonnance du 21 décembre 2018, le tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt a autorisé la tutrice de la propriétaire des lots 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 23, 25, 26, 28, à signer l'acte de cession au profit de la Ville. Or, les lots 1 et 2, sont actuellement occupés par la SARL RJ TRODÉ en vertu d'un bail commercial dont le terme est fixé au 31 janvier 2020. **Le Conseil municipal approuve les termes du protocole transactionnel relatif à la résiliation du bail commercial de l'immeuble situé 42, boulevard de la République dont les conditions essentielles sont les suivantes : Indemnité d'éviction de 200 000 €, versée en deux fois : 66 666,66 € dès la signature**

de l'acte notarié ; 133333,34 € dès la libération effective des lieux, prévue dans les trois mois de la réalisation de la condition suspensive et au plus tard le 6 août 2019, assorti d'une pénalité journalière de 0,6 % sur le solde du montant de l'indemnité d'éviction. **Le protocole est signé sous condition suspensive que la Ville devienne propriétaire des lots 1 et 2 de l'immeuble au plus tard le 31 mars 2019, la date butoir pouvant être prolongée de trois mois supplémentaires à l'initiative de la Ville.** Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer le protocole transactionnel et tout acte y afférent, y compris la résiliation dudit bail commercial, avec la société RJ TRODÉ, dont le siège est situé 17, rue de l'Église (abstention de Loïc GUERIN du groupe *Saint-Cloud, C'est Vous*).

AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Eric SEYNAVE

■ **Délibération n° 7 : Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier situé 10, avenue Romand à Saint-Cloud**

En 1913, la Ville a fait l'acquisition d'un bien immobilier situé 10, avenue Romand, constitué d'une maison et d'un jardin. Jusqu'en juillet 2017, cette maison était mise à disposition de La Poste par bail commercial. La Ville a procédé, par délibération du Conseil municipal du 1^{er} février 2018, à la désaffectation et au déclassement de ce bien qui n'était plus occupé afin de l'intégrer dans son domaine privé et de pouvoir le vendre. Le choix des enchères publiques est proposé pour une vente au meilleur prix, dans un délai assez bref. **Le Conseil municipal décide de la vente aux enchères publiques du pavillon d'habitation situé 10, avenue Romand ; il prend acte du dépôt d'une déclaration préalable relative au changement de destination de l'ancien bureau de poste en habitation, conformément au Code de l'urbanisme ; il approuve les conditions de la vente telles que définies par le projet de cahier des charges annexé à la présente délibération.** L'étude notariale Chargelègue, Marchand et Babusiaux est chargée de la mise en œuvre de cette procédure, au travers d'une réquisition de mise en vente, valant mandat exclusif de vente jusqu'au jour de l'adjudication. Le maire ou l'élu délégué sont autorisés à assister à la vente aux enchères et à signer tous les actes et documents afférents à cette procédure, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase des enchères publiques.

Xavier BRUNSCHVICG et Catherine NADO du groupe *Saint-Cloud Rive-Gauche* votent contre cette délibération, regrettant que cette maison n'ait pas été confiée à un bailleur social pour la transformer en logements sociaux. Le maire leur précise que les bailleurs sociaux ne veulent pas investir sur des logements individuels pour les convertir en logements collectifs.

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteur : Brigitte PINAULDT

■ **Délibération n° 8 : Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative aux modalités de versement de la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants**

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Ville a signé avec la Caisse d'allocations familiales des conventions de prestations de service, mettant en place de nouvelles dispositions pour le mode de calcul des participations familiales au sein des établissements municipaux de Petite enfance. La crèche collective Boucle d'or, située 3, avenue de Fouilleuse, était gérée depuis 2013 par l'entreprise Maison Bleue, suite à une procédure d'appel d'offres. La Ville a souhaité ne pas renouveler ce mode de gestion en délégation de service public et a repris la gestion de cette structure en régie le 27 août 2018. Il convient donc d'étendre à cet établissement le champ de cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation service unique. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement - prestation unique établie pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2020 - passée avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, qui prend en compte la reprise en régie de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Boucle d'or.** Il autorise le maire à signer le présent document, ainsi que tout acte s'y rapportant.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : Vincent JACQUET

■ **Délibération n° 9 : Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique**

La société Covage, via sa filiale Covage 92, a racheté en 2017, le réseau déployé par la société

Sequalum. Elle s'est engagée auprès du département à déployer la fibre dans les zones pavillonnaires. La Ville souhaite équiper les logements communaux en fibre optique. Cette société est le seul opérateur à pouvoir raccorder les immeubles situés 17, rue Anatole-Hébert, composé de six logements, et 8, place Silly, composé de cinq logements, tous deux propriétés de la Ville, **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique.** Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer cette convention ainsi que les documents y afférents.

PATRIMOINE COMMUNAL

Rapporteur : Delphine RENAUDIN

■ **Délibération n° 10 : Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux relative au remplacement d'un système de chauffage et de ventilation aux 3 Pierrots**

La municipalité a décidé de remplacer le système de chauffage et de ventilation, devenu obsolète, aux 3 Pierrots. Ce projet prévoit l'installation d'une pompe à chaleur, à faible niveau sonore, qui fonctionnera de façon réversible et assurera la production de chauffage, de ventilation et de climatisation. Il s'inscrit dans les objectifs fixés par le protocole de Kyoto adoptés par les États membres de l'Union Européenne. Les 3 Pierrots est un établissement recevant du public et ces travaux nécessitent donc le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, ou l'élu délégué, à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à ce projet et tous les documents y afférents.**

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ **Délibération n° 11 : Opération de régulation des collections de la médiathèque municipale : nouveau partenariat**

Les médiathèques effectuent régulièrement des opérations de régulation de leurs collections. Afin de limiter la mise au rebut de ces documents, la médiathèque municipale s'est inscrite depuis 2013 dans un processus de développement durable en offrant une seconde vie à certains d'entre eux. En 2018, une vente de documents a été organisée au bénéfice de la Ville - tout en

conservant un aspect solidaire - par la signature d'une convention avec la société **RecycLivre**. Il est apparu qu'une partie des documents seulement a pu être mis en vente : ceux dont le code-barres éditeur n'était pas recouvert par celui de la médiathèque. La société Ammareal - le livre solidaire accepte de mettre en vente sur Internet les documents pour lesquels le code-barres éditeur est recouvert par le code-barres médiathèque. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas reconduire le partenariat avec la société RecycLivre pour l'année 2019. Les invendus de la vente annuelle seront accordés à titre gracieux à la société Ammareal - le livre solidaire.** Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer le formulaire de partenariat avec cette société.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 12 : Autorisation de recrutement d'ouvriers au théâtre cinéma des 3 Pierrots et détermination du taux de rémunération**

Le théâtre-cinéma des 3 Pierrots fonctionne actuellement avec des vacataires « appelés « ouvriers », conformément au mode de fonctionnement en vigueur dans la grande majorité des salles municipales de spectacles et de cinéma. Ces vacataires sont nécessaires pour accueillir au mieux les usagers dans ce type de structure. Le statut de vacataire permet une meilleure flexibilité et une réponse adaptée aux besoins des 3 Pierrots. Le profil recherché est celui d'étudiants car il permet d'assurer un minimum de compétences professionnelles et relationnelles. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recours à des ouvriers au théâtre-cinéma des 3 Pierrots lors des spectacles et des séances de cinéma ; ils guideront les spectateurs, assureront la surveillance des salles et contribueront à une meilleure sécurité des personnes. Il est décidé de fixer pour ces agents, à compter du 1^{er} janvier 2019, le taux de vacation d'une heure à 10,03 € brut, indexé sur l'évolution du SMIC.**

■ **Délibération n° 13 : Autorisation de recrutement de vacataires au sein des bâtiments municipaux situés dans le jardin des Avelines et détermination des taux de rémunération**

La médiathèque municipale dispose actuellement de vacataires, conformément au mode de fonctionnement en vigueur dans la grande majorité de ces établissements culturels. Leur statut permet une meilleure flexibilité et une réponse adaptée aux

besoins. Le profil recherché est celui d'étudiants car il permet d'assurer un minimum de compétences professionnelles et relationnelles. Par ailleurs, il est souhaitable d'étendre au musée des Avelines le recours aux vacataires, dans le respect de la réglementation du temps de travail, pour assurer les missions d'accueil, de surveillance, d'ouverture et de fermeture de salles. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement de vacataires :**

- à la médiathèque municipale pour assurer les missions d'accueil, d'orientation du public et de gestion des flux de documents (prêts, retours, rangements);
- au musée des Avelines pour assurer les missions d'accueil, de surveillance, d'ouverture et de fermeture de salles.

Il est décidé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour les agents de ces deux établissements, le taux de vacation d'une heure à 10,03 € brut, indexé sur l'évolution du SMIC.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud C'est vous (questions présentées par Marlène LABATUT)

Grand débat national : *À la lecture du site de la Ville, il apparaît que votre position, ainsi que celle de la majorité municipale, s'agissant de la mise en place du Grand Débat National, consistent en un « service minimum » : relais & 'boîte aux lettres'. Or nombreux sont les clodoaldiens qui souhaitent pouvoir participer à ce débat national, avec la même facilité et écoute que partout ailleurs. Et ils en ont le droit. La commune de Saint-Cloud, ville d'importance, aux moyens non négligeables, devrait jouer un rôle plus grand. La majorité municipale a pourtant l'expérience de l'organisation de consultations locales, y compris sur des thématiques à l'intérêt réel beaucoup plus relatif. Que comptez-vous faire afin de donner aux clodoaldiens les moyens de se faire entendre? Peu importe la couleur politique de ceux qui sont à l'origine de cette consultation, elle est d'intérêt public et devrait transcender les luttes de chapelles.*

Éric BERDOATI rappelle que, contrairement à ce qui est énoncé, il a répondu en qualité de maire à la demande du Président de la République, se posant en un facilitateur de l'organisation de ce grand débat. Depuis plus d'une quinzaine de jours, un cahier de propositions et une urne ont été mis à disposition des Clodoaldiens dans le hall de la mairie. Toute personne qui envisage une réunion sur Saint-Cloud

pourra l'organiser sans aucune difficulté; une salle municipale pourra alors être mise à disposition. Actuellement, il n'y a eu que trois demandes, émanant de personnes de l'opposition qui s'organisent en vue des échéances électorales futures. Il confirme par ailleurs que le Préfet des Hauts-de-Seine a demandé aux maires du département ainsi qu'aux parlementaires d'appliquer la plus grande neutralité, ce que tout le monde n'observe pas.

Fermeture de classe à l'école du Centre : *Madame PINAULDT a répondu partiellement à cette question dans sa communication en début de séance. N'y a-t-il pas moyen d'influencer la décision de la direction académique dans le sens du maintien de l'ouverture de cette classe, notamment par une révision du périmètre scolaire ?*

Brigitte PINAULDT rappelle la double intervention de la Ville auprès de la directrice d'académie, par voie de courrier du maire et par l'entretien qu'elle a eu avec elle. Un changement de périmètre scolaire n'est jamais immédiat. Avec le problème lié aux fratries, il met cinq ans avant d'être effectif car on ne peut pas obliger une famille entière à se rapatrier sur une autre école alors que le cursus scolaire est entamé pour les élèves. C'est lent et ce n'est donc pas une solution immédiate. Le maintien de cette classe semble difficile, l'académie s'appuyant sur des statistiques. Ces fermetures sont liées à une baisse démographique très nette : il y a 4 000 élèves en moins sur trois ans dans les écoles primaires du département et à un manque d'enseignants. La décision du ministre de l'Éducation nationale de diviser par deux les effectifs de CP et de CE1 dans les REP impacte beaucoup le département et nécessite un besoin d'enseignants plus important. De plus, l'Éducation nationale a beaucoup de mal à en recruter.

Éric BERDOATI confirme que, dans le principe, dédoubler les classes est une très bonne mesure mais il aurait fallu avoir les moyens d'assumer cette annonce en disposant du nombre d'enseignants nécessaires pour ce dédoublement; cela n'est pas le cas et conduit le ministère à fermer les classes dans d'autres endroits pour permettre l'application de cette mesure. Une centaine de classes l'ont ainsi été dans le département à la rentrée, ce qui correspond à la totalité du nombre de classes de la commune.

Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche (Questions présentées par Xavier BRUNSCHVICG)

Xavier BRUNSCHVICG, au préalable, a été très déçu de constater que dans le numéro de Saint-Cloud

Magazine du mois de février, il y avait une grande page blanche à l'emplacement habituel de la tribune de Saint-Cloud Rive-Gauche, qui pourtant avait été adressée par mail dans les délais. Peut-être n'est-elle pas parvenue ? Il aurait été alors souhaitable que son groupe en soit prévenu. Il souhaiterait bénéficier d'un espace supplémentaire dans le prochain numéro pour la publication de cette tribune.

Réfugiés : *Mardi 22 juillet, suite à une réquisition de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le gymnase Fouilleuse a été réquisitionné pour loger un peu plus d'une cinquantaine de réfugiés qui étaient dans la rue alors que les températures étaient négatives. Votre seule réaction a été d'envoyer un mail absolument abject dans lequel vous dénonciez la décision de la Préfecture sous prétexte que le gymnase n'avait pas de sanitaires en bon état de fonctionnement (belle illustration du sous-investissement chronique de la ville dans ses infrastructures) et dans lequel vous dénonciez l'installation de ces hommes en situation de vulnérabilité extrême à proximité d'écoles et de lieux d'habitation, sous-entendant que ces personnes étaient des délinquants en puissance. mardi 22 juillet, j'étais présent lors de l'arrivée des réfugiés. Il y avait des représentants de la Préfecture et de l'association Aurore chargée de gérer le Centre mais personne de la mairie. Il semblerait que Monsieur Berthet, adjoint à la sécurité et aux anciens combattants soit passé plus tard dans la matinée, reléguant de fait cette question à un enjeu purement sécuritaire. De notre côté, nous sommes allés sur place, avons rencontré les réfugiés et les responsables de l'encadrement du Centre pour leur proposer notre aide et l'intervention de bénévoles. De nombreux clodoaldiens se sont en effet manifestés auprès de nous pour porter assistance et être utiles. De votre côté, qu'avez-vous entrepris pour aider ces personnes et donner de Saint-Cloud une image généreuse, tolérante et à l'écoute des besoins des plus faibles ?*

Éric BERDOATI répond que tout cela est bien loin de la vérité et de la réalité. Le reproche concernant la vétusté du gymnase Fouilleuse est inapproprié. Cet équipement est effectivement vétuste. D'ailleurs, dans le programme de la majorité municipale, cette structure qui a plus de 45 ans est vouée à la démolition. Il n'a donc pas paru judicieux à la municipalité d'investir plusieurs millions d'euros dans un équipement qui doit être démolit. Le gymnase n'est donc pas en état pour héberger des personnes. Éric BERDOATI en a informé le Préfet. Ce gymnase ne répond pas aux normes pour des activités de sommeil, comme cela avait

déjà été le cas en 2005 dans le cadre des JMJ. Le Préfet de l'époque en avait d'ailleurs avisé le maire. De plus, l'équipement n'est pas vide ; il est occupé par des associations sportives qui peuvent avoir des matches annulés s'il n'est pas disponible et cela peut leur porter préjudice. Le maire n'est pas insensible aux difficultés des migrants mais étant en charge des équipements municipaux et de la tranquillité publique, il doit prendre certaines décisions.

Ramassage des ordures : *Depuis la mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères l'année dernière, la situation continue à se dégrader. L'ensemble des Clodoaldiens devaient recevoir en début d'année un document pédagogique indiquant toutes les dates de collecte des différents déchets par quartier mais il me semble que nous n'avons rien reçu. Est-ce le cas ? Par ailleurs, je ne pense pas que les Clodoaldiens soient particulièrement stupides ou négligents. Force est néanmoins de constater que c'est la confusion qui règne et que les poubelles restent sorties plusieurs jours, les Clodoaldiens ne sachant jamais quand vont passer les éboueurs. Au-delà de la communication, que pensez-vous faire pour résoudre ce problème ?*

Dominique LEBRUN estime que les règles sont assez claires. En ce qui concerne les ordures ménagères, les immeubles de plus de cent appartements et le quartier Centre/Village, le ramassage est effectué cinq jours sur sept ; pour les pavillons, il a lieu un jour sur deux. Quant aux poubelles sorties plusieurs jours, il convient de rappeler qu'elles doivent être sorties le soir et rentrées le lendemain. Sinon, c'est un problème de manque de civisme et les contrevenants s'exposent à des sanctions.

Le groupe Allons Enfants (Question présentée par Morane SHEMTOV)

Réfugiés : *Je tenais à vous remercier de nous avoir envoyé un mail nous informant de la réquisition d'un gymnase de notre ville pour accueillir des migrants et nous informer de votre position. Nous apprécions la transparence de votre démarche. J'exprime cependant ma tristesse, mon désarroi et aussi ma colère, parce que nous avons été choqués, parce que ce sujet on en a beaucoup parlé ici... Votre mail fait d'abord l'objet de la non-conformité réglementaire du gymnase, comme si les panneaux de basket ne sont pas ISO4002 et qu'il était impossible d'installer les réchauffes plats, il fallait refuser de les accueillir. Se cacher derrière cela c'est assez honteux ! Vous pensez bien que s'il y avait à disposition des endroits plus adaptés pour accueillir des*

migrants ; des chambres avec de vraies douches, on ne réquisitionnerait pas un gymnase qui, tout le monde le sait, n'est pas vraiment l'endroit le plus agréable pour passer une nuit ou plus de temps... Ce n'est pas assez, nous sommes d'accord, l'État est fautif et devrait faire mieux et plus pour leur venir en aide. Mais c'est probablement le mieux que l'on puisse leur donner actuellement, alors donnons leur ! Pourquoi, au lieu de refuser ce que le Préfet vous a proposé, ne pas être aussi proactif et suggérer des solutions ? Si le gymnase de la Fouilleuse doit être détruit depuis 4 ans, alors y mettre des enfants et leur laisser pratiquer des activités, ce n'est pas normal... Pourquoi ne pas proposer autre chose ? Nous disposons d'autres gymnases à d'autres endroits dans la ville... Quand on veut, on peut ! Ensuite, vous faites deux remarques qui sont assez abyssales d'égoïsme et de stigmatisation : la première sur la proximité de l'école, sous entendant que cette population peut représenter une menace pour les jeunes enfants à proximité. Ce ne sont pas des assassins ou des voleurs, ce sont juste de pauvres gens délaissés qui veulent s'en sortir. Pour ces enfants, vos enfants, nos petits frères et sœurs, cela devrait être une chance, au contraire, de pouvoir être confrontés à la réalité du monde tel qu'il est. Mélanger les cultures, être éveillés aux différences ! La deuxième remarque est sur le fait que des groupes scolaires utilisent le gymnase pour faire du sport. Le gymnase n'est réquisitionné qu'un seul mois ; nous sommes désolés si les CE1 B de l'école de la Fouilleuse ne pourront pas faire de volley en février, ce n'est effectivement pas une situation idéale. Mais mettre ce problème sur le même pied d'égalité que l'accueil de personnes, quelle tristesse, quel déshonneur ! La solidarité, ce n'est pas accorder ce que l'on a en trop pour se donner bonne conscience, c'est donner ce que l'on a tout court, quitte à sacrifier son propre confort, quitte à devoir marcher plus longtemps pour aller dans un autre gymnase ou faire du sport dans la cour pendant un mois. Merci beaucoup.

Éric BERDOATI rappelle la responsabilité juridique du maire. Cette affaire de chauffe-plats n'est pas du tout un problème anecdotique ainsi que la norme ISO4002 pour un panneau de basket. C'est une responsabilité bien plus conséquente et d'ailleurs la question posée au Préfet à ce sujet est restée sans réponse. C'est la raison pour laquelle le maire a fait établir un constat d'huissier de l'équipement le vendredi matin même, parce que contrairement à ce qui est dit, l'établissement est conforme pour les jeunes scolaires ou les associations qui y viennent pratiquer le sport. En revanche,

il ne l'est pas pour d'autres activités, en application de la réglementation française. L'État impose régulièrement des normes dont il s'exonère lui-même. Il a été fait observer que l'installation électrique n'était pas aux normes pour la prise en charge de chauffe-plats afin que ces personnes puissent déjeuner et dîner chaud. Si un feu d'origine électrique se déclare dans le bâtiment, c'est le maire qui sera rendu responsable. L'angélisme ne suffit pas pour résoudre une telle situation. Le maire confirme que les conditions pour un accueil correct ne sont pas réunies. L'équipement étant municipal, la question de la responsabilité pénale en cas d'incident reste posée.

La séance est levée à 23 h 35

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 5 février 2019

Le maire,



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 24 décembre : 272, boulevard de la République (création d'une loggia)
- 24 décembre : 10 bis, rue Joseph-Lambert (suppression de deux portes et création d'une fenêtre)
- 24 décembre : 116, rue des Tennerolles (division de terrain)
- 26 décembre : 104, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 26 décembre : 1 bis, rue Preschez (ravalement)
- 21 janvier 2019 : 89, rue Henri-Regnault (remplacement de clôture et portail)
- 23 janvier : 6, rue Gounod (clôture)
- 23 janvier : 41, avenue du Maréchal-Foch (modification de façade et aménagement des combles)
- 23 janvier : 35, rue Jacoulet (création d'un sas)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 21 décembre : 50, boulevard Senard (construction d'un immeuble de 108 logements)
- 24 décembre : 6, rue Pasteur (changement de destination)
- 28 décembre : 135, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)
- 23 janvier 2019 : 4, avenue Romand (extension d'une maison individuelle)
- 24 janvier : 39, boulevard Senard (construction d'un immeuble de sept logements)
- 29 janvier : 14, avenue Duval-le-Camus (extension d'une maison individuelle)
- 29 janvier : 4, avenue de Flore (construction d'une annexe à l'habitation)

ACTES ENREGISTRÉS 6 DÉCEMBRE 2018 AU 28 JANVIER 2019

NAISSANCES

William Clavequin ■ Nour Sahnoune ■ Marcel Béreau ■ Anaïs Borges ■ Gustave Parfait ■ Margaux Bichet ■ Aaron Kwawa Tchamnda ■ Mathiou Gomis ■ Leonardo Moschetti ■ Aaron Aufort Aubry ■ Adélaïde Lavieille ■ Joseph Gilbon Ferri ■ Chaima Jlassi ■ Zoé Monel ■ Djany Ifersen ■ Abbie Gaunard ■ Leona Hiet ■ Clément Cachat ■ Naël Dakhlaoui ■ Isaac Lhomme ■ Sybil Game ■ Jeanne Long ■ Benjamin Baer ■ Théa Lespinasse ■ Mila Lespinasse ■ Cléopée Cuny Huet ■ Cassiopée Cuny Huet ■ Abbie Gaunard ■ Rémi Desmots ■ Mathias Bouanou ■ Elias Hardy ■ David Zelenco ■ Haronn Sea ■ Catalin Burlau ■ Anthony Miran ■ Abigaëlle Buron ■ Augustin Prévost ■ William Inigo ■ Malo Grec ■ Candice Dusaud

MARIAGES

Sophie Guiot & Emmanuel Beraud-Sudreau ■ Fatoumata Kamanguile & Alfousseni Toure ■ Isabelle Syre & Jean-Raoul de Gelis ■ Caroline Chatelain & Philippe Tiffon ■ Amélie Seurazet & Pierric Valdant ■ Corinne Richard & Bruno Sol-Rolland

DÉCÈS

Thérèse Poussy née Gorgette (77 ans) ■ Jacqueline Kayser née Brisac (84 ans) ■ Pierre Moisson (81 ans) ■ Georges Lelong (85 ans) ■ Ronan Riou (74 ans) ■ Monique Gaillard née Clavel (86 ans) ■ Yves Morlier (86 ans) ■ Winifred Mahé née Salmon (98 ans) ■ Claude Boivin née Fournigault (83 ans) ■ Jacqueline Levèque (95 ans) ■ Gisèle Blatier née Cavagnero (89 ans) ■ Jacqueline Visconti (101 ans) ■ Paulette Labati née Berthelot (93 ans) ■ Georges Rosec (89 ans) ■ Hélène Mazaud née Laoudi (58 ans) ■ André Joachim (89 ans) ■ Didier Violon (52 ans) ■ Louise Nachbronn née Suillot (94 ans) ■ Simone Guenot née Rabilier (89 ans) ■ Christian Sizaïre (87 ans) ■ Christian le Tournoux de la Ville-Georges (94 ans) ■ Odile Lopez (56 ans) ■ Marcel Ponchon (93 ans) ■ Émilienne Sanson (85 ans) ■ Yves Tureau (88 ans) ■ Élisabeth Ophelders (79 ans) ■ Marie Céleste née d'Huy (96 ans) ■ Annick Beduneau (86 ans) ■ Gérard Glaudat (73 ans) ■ Raymonde Salmon née Perrot (88 ans) ■ Peter Gaskell (82 ans) ■ Suzanne Fernandez née Armery (90 ans) ■ Jordan L'Hôte (24 ans) ■ Giselle Poitou (99 ans) ■ Patrick Le Noir (57 ans) ■ Hélène Garraud née Mazaud (92 ans) ■ Antoinette Cabaton née Masson (93 ans) ■ Jeannine Chantemargue née Bonnot (84 ans) ■ Lucia Oliveira née Lucas Torrado (88 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'OCTOBRE 2018 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,14	2*
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9*
Dureté (TH)	Français (F)	19**	-
Magnésium	mg/l	9,1	-
Calcium	mg/l	61	-
Chlorure	mg/l	34,4	250*
Sulfates	mg/l	95,8	250*
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1*
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,7	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

*Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

** Valeur moyenne qui ne prend pas en compte la valeur exceptionnelle (31,5 °F) mesurée dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS le 23/11/2018 pendant l'arrêt programmé de l'étape de décarbonatation de l'usine.

Source : Tableau élaboré à partir des résultats de l'autocontrôle SEVESC en sortie d'usine.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction** : Pascal Dupuy, Directeur Territorial.
Coordination : Service Communication. **Mise en page** : LUCIOLE • Février 2019.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.